

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 75 (1924)
Heft: 9

Artikel: Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1923/24
Autor: Weber, T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1923/24.

(Présenté à l'assemblée générale de Zurich du 18 août 1924 par le président M. Th. Weber,
inspecteur cantonal des forêts.)

Messieurs,

Nous avons le plaisir de pouvoir vous annoncer une augmentation du nombre de nos sociétaires pendant l'exercice écoulé. Depuis l'assemblée de Bâle, notre effectif a progressé de 14 membres. A la fin de juillet, notre Société était forte de 348 adhérents, dont 10 membres d'honneur et 338 membres ordinaires ; de ceux-ci 8 sont à l'étranger.

Nous avons eu le chagrin de perdre 5 sociétaires, pendant le dernier exercice, par suite de décès.

En décembre 1923, est mort à Neuchâtel M. le Dr César Mathey, depuis longtemps membre de notre association et qui a toujours témoigné beaucoup d'intérêt pour les buts qu'elle poursuit.

Le 13 janvier 1924, l'inspecteur forestier Gottlieb Kramer est décédé à Zurich, à l'âge de 80 ans, des suites d'une attaque d'apoplexie qui l'avait obligé, en 1919 déjà, à se retirer dans la vie privée. Tous ceux qui l'ont connu garderont très vif le souvenir de ce forestier à l'esprit pétillant, plein de verre et qui savait si bien égayer nos réunions. Les familiers de celles-ci se réjouissaient à l'avance d'entendre ces „Chillen-pflegerreden“, fantaisies humoristiques en Schwyzerdütsch, où le persiflage, la plaisanterie et l'amour de la forêt s'alliaient dans un mélange d'un comique irrésistible. Personne ne s'entendait dans nos festivités, comme Gottlieb Kramer, à faire rire son monde. A côté de cela, un travailleur infatigable qui s'est dépensé sans compter.

Quelques jours plus tard, G. Kramer était suivi dans la tombe par M. Théodore Felber, ancien professeur à Zurich, membre d'honneur de notre Société. A l'imposante cérémonie de ses funérailles, plusieurs orateurs ont célébré ses grands mérites comme praticien, professeur et économiste. Au sein de notre Société il y a jusqu'à sa fin déployé une activité aussi heureuse que désintéressée. Et si notre association n'a cessé de jouer un rôle prépondérant dans le développement de l'économie forestière suisse, c'est, durant les derniers lustres, en bonne partie à M. le professeur Felber qu'on le doit. Pour tout ce qui concerne la législation et les assurances, il fut une autorité ; dans les cas difficiles, ses conseils nous étaient toujours acquis.

Ces deux vétérans de la sylviculture, Felber et Kramer, dorment de leur dernier sommeil dans le beau cimetière d'Enzenbühl, non loin de la forêt qu'ils ont tant aimée.

Le 21 février est mort, aux Genevez (Jura bernois), M. Joseph Maillard, garde-chef. Né en 1844, il a, de 1869 à 1921, exercé les fonctions de garde-forestier des forêts domaniales de Bellelay puis, conjointement, de 1907 à 1921, celles de forestier de district dans le 14^e arrondissement bernois. Pendant cette longue période d'activité, il est resté un admirateur passionné de la forêt, un fonctionnaire consciencieux et un fidèle membre de notre association.

Le 11 mai dernier, s'en est allé pour toujours un sylviculteur bien connu, populaire entre tous, M. *Joseph von Arx*, ancien inspecteur forestier cantonal à Soleure, membre d'honneur de notre Société. Il a rendu les plus éclatants services à son canton ; il fut pendant longtemps caissier de notre Comité permanent. Nous garderons longtemps le souvenir vivant de cet excellent ami, de ce distingué forestier à l'esprit si original.

Je vous prie, messieurs, d'honorer la mémoire de ces chers disparus en vous levant de vos sièges.

Le dernier exercice s'est écoulé paisiblement. Notre Comité permanent a tenu 4 séances ; après sa réélection à Bâle, il s'est constitué comme suit : vice-président, *Pometta* ; secrétaire, *Ammon* ; caissier, *Graf* ; membre adjoint, *Darbellay*.

Notre nouveau caissier aura le plaisir de vous faire part du résultat réjouissant de l'exercice : au lieu du déficit prévu au budget de 1200 fr., nous avons enregistré un boni de 1814,49 fr. Mais nous ne voulons pas anticiper sur les communications de notre caissier. Nous nous bornerons à dire ceci : considérant ce résultat financier réjouissant, nous vous proposerons tout à l'heure de procéder à la réduction, désirée depuis longtemps, de la cotisation annuelle, soit de 15 à 12 fr. Cette cotisation, qui avait été triplée pendant les années de guerre, est trop élevée pour plusieurs de nos sociétaires, en particulier les jeunes et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles notre Société, depuis quelques années, ne parvient plus à recruter des adhérents en dehors des rangs des professionnels.

Le compte spécial relatif à notre publication *La Suisse forestière* possède à son actif 6902 fr. Donnant suite à votre décision prise à Bâle, le Comité permanent a adressé, le 7 décembre 1923, une nouvelle requête au Département fédéral de l'Intérieur tendant à obtenir une subvention fédérale pour la publication d'une 2^e édition de ce livre. Dans sa réponse du 31 mars, ce département nous fit savoir que le Département des finances considérait comme impossible le „prêt“ que nous avions en vue. Quant à la question de savoir si une partie de la subvention fédérale prévue pour l'exposition d'agriculture à Berne, en 1925, aurait pu nous être octroyée pour cette réédition nous ne pûmes obtenir une réponse définitive car le principe même de cette subvention n'avait pas encore été voté. Par contre, on nous donna l'assurance que le Département de l'Intérieur achèterait un nombre élevé de volumes du livre projeté aussitôt après sa publication, ce qui faciliterait en tout état de cause le côté financier de l'entreprise.

Malgré ces assurances qui n'étaient que partiellement encourageantes, le Comité permanent décida à l'unanimité, après un examen sérieux de la question, la publication d'une 2^e édition de cet important livre de popularisation forestière dédié au peuple suisse. Il en est prévu 3000 exemplaires en allemand et 1500 en français, étant entendu que l'on commencera par l'édition allemande. Notre Comité estime avoir sagement agi en faisant ainsi usage des pleins pouvoirs qui lui avaient

été conférés à Bâle. Il était d'autant plus à l'aise pour en faire ainsi que l'Association d'économie forestière suisse a bien voulu, en réponse à notre demande du 19 janvier, nous informer du fait qu'elle mettait à notre disposition une somme assez considérable. Cette somme serait versée „à fonds perdu“ ou bien comme prêt sans intérêts. Pour ces raisons, la justification financière de l'entreprise semble établie et nous avons admis que la nouvelle édition paraîtra pour l'exposition de 1925 à Berne.

M. le Dr *Ph. Flury*, qui a rédigé si excellemment la 1^{re} édition de „La Suisse forestière“, s'est très obligeamment mis à notre disposition pour la rédaction de l'édition allemande; la traduction en français en sera confiée à nouveau à M. le professeur *H. Badoux*. Ainsi que pour la 1^{re} édition, on a choisi une commission de rédaction; celle-ci est composée comme suit: M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, président; MM. les professeurs *Badoux*, *Knuchel* et *Schädelin*, M. le Dr *Flury* et votre serviteur comme représentant du Comité permanent. Nous saisissons l'occasion pour adresser à tous ces messieurs nos meilleurs remerciements d'avoir bien voulu collaborer avec tant d'empressement à ce gros travail.

L'élaboration de l'œuvre est déjà assez avancée, si bien que l'on pourra en commencer prochainement l'impression. Nous avons conclu récemment à ce sujet un contrat avec l'excellente firme Büchler & Cie, à Berne. Et nous pouvons fermement espérer que la publication du livre projeté procurera de nouveaux amis à la Société forestière suisse. Il sera une preuve nouvelle que celle-ci ne recule devant aucun travail et aucune dépense quand il s'agit de s'aider à la diffusion et à la vulgarisation des questions forestières, selon une tradition à laquelle elle tient beaucoup.

Le „fonds pour voyages d'études“ n'a été mis à contribution, durant l'exercice écoulé, que par la demande d'un subside de 250 fr. Une deuxième demande a été retirée par son auteur peu après. Les intérêts inemployés du fonds spécial ont été ajoutés au capital, ainsi que le prévoit le règlement. Au 1^{er} juillet 1924, ce fonds s'élevait à 11.406,25 fr.

Nous avons essayé, au commencement de l'année, par une nouvelle propagande, d'augmenter le nombre des abonnés de nos journaux. Malgré cela, ce nombre a subi une nouvelle diminution pour la *Zeitschrift*, puisqu'il est passé de 1020, au 31 décembre 1923, à 1006 au 30 juin 1924. Pour le *Journal*, par contre, on a la satisfaction d'enregistrer une légère augmentation du nombre des abonnés qui est passé de 677 à 694.

Le Comité permanent avait décidé une réduction du nombre des pages de la „*Zeitschrift*“. Il a heureusement été possible de renoncer à cette réduction grâce à un versement prélevé sur le crédit affecté aux conférences forestières de Zurich en 1923 et destiné à la publication d'une partie des conférences. Les deux conférences de M. le pro-

fesseur A. Engler ont paru récemment au dernier fascicule des *Mitteilungen* de la Station fédérale de recherches forestières. Au budget pour 1924/25, il a été prévu pour nos deux journaux une modeste augmentation des dépenses, de façon à permettre un nouveau développement de ceux-ci.

De l'étranger nous parviennent fréquemment des demandes d'échange gratuit de nos deux journaux ; il n'a pas été possible l'an dernier de faire droit à toutes. Ces journaux forestiers étrangers ainsi obtenus par échange sont remis à la bibliothèque de l'Ecole forestière. Ce service d'échange causant à notre Société une dépense assez considérable, il est prévu d'adresser au Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale une demande tendant à la rétrocession d'un subside correspondant.

Notre Société a touché comme précédemment les subsides versés par la Confédération, le canton du Valais et la Société vaudoise des forestiers auxquels nous avons adressé nos meilleurs remerciements.

La conférence des professeurs de l'Ecole forestière a adressé récemment un rapport très complet au Conseil de l'Ecole polytechnique sur la question de la réforme du programme des études forestières. Notre Comité permanent aura vraisemblablement l'occasion de se prononcer à ce sujet. Nous nous bornerons, pour l'instant, à constater que l'on a tenu compte de la plupart de nos vœux. Touchant quelques points cependant, les solutions proposées ne concordent pas complètement avec celles que nous avions proposées.

Le grand comité pour l'exposition suisse d'agriculture en 1925, à Berne, s'est réuni le 1^{er} octobre 1923 ; notre Société y était représentée par son président et son secrétaire. A la seconde séance du 16 juin y assistèrent MM. Ammon et Darbellay. Le comité permanent a prévu que notre Société exposerait, en particulier, la collection de ses deux journaux, l'édition nouvelle de la „Suisse forestière“, ses autres publications, puis, éventuellement, une récapitulation de ses réunions et des objets qui y furent traités.

Nous avions reçu, le 11 juillet 1923, de M. M. Noverraz une proposition tendant à modifier le titre décerné aux forestiers ayant subi avec succès l'examen de diplôme fédéral. Pour différentes raisons, la question ne put pas être discutée à l'assemblée de Bâle. Cette proposition fut transmise, avec préavis de notre Comité, au doyen de l'Ecole forestière pour être soumise aux délibérations des professeurs de celle-ci. Dès lors, la conférence des professeurs a décidé de proposer au Conseil d'école l'adoption du titre d'„ingénieur forestier“. Ainsi fut fait dans le nouveau Règlement de l'Ecole polytechnique fédérale du 16 avril 1924 qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain.

Le 4 septembre 1923, M. Oechslin, adjoint forestier à Altdorf demandait que l'on fît établir le répertoire complet des objets traités dans nos journaux. Or, notre Station de recherches forestières est occupée à la publication d'une „bibliographie forestière suisse“. Il résulterait ainsi de la mise à exécution de la proposition Oechslin un double

travail parfaitement superflu. A tout le moins semble-t-il recommandable d'attendre la publication annoncée par la Station de recherches avant de rien entreprendre.

Il est réjouissant de constater que la révision partielle de la Loi fédérale sur les forêts concernant les forêts privées non-protectrices ait pu être parachevée sans que le référendum, dont on nous avait menacés surtout dans la Suisse orientale, ait été appliqué. Le 1^{er} février 1924 les articles revisés 30 et 46, chiffre 7, sont entrés en vigueur. A nous maintenant de veiller à ce que la loi révisée soit appliquée non pas suivant la lettre mais suivant l'esprit qui a provoqué la modification survenue. Il est désirable que l'on publie occasionnellement, dans notre périodique, les mesures d'exécution prises à ce sujet dans nos cantons.

Nous n'avons rien appris durant cette année touchant le sort de la future sécherie fédérale pour les semences forestières.

Lors de la réélection des membres du Conseil d'administration de l'Association d'économie forestière suisse, nous avons réélu tous nos délégués précédents, à l'exception de M. *Walter* à Bangerten, président de l'association bernoise des producteurs du bois qui, dorénavant, sera élu par l'assemblée générale. D'autre part, M. *Pometta*, inspecteur forestier, qui était jusqu'ici mandataire de l'assemblée générale représentera dorénavant la Société forestière suisse. Celle-ci est ainsi représentée, au Conseil d'administration, comme précédemment, par 15 membres choisis par elle.

L'office forestier central a achevé en 1924 la 5^e année de son existence. Nous saissons volontiers l'occasion pour le féliciter du travail accompli et lui adresser nos meilleurs vœux de réussite.

Nous avons eu le plaisir de constater la réalisation d'un vœu que, d'accord avec l'Association d'économie forestière suisse, nous avions exprimé depuis longtemps, à savoir qu'un représentant de la sylviculture entrât au Conseil d'administration de l'office fédéral d'assurance contre les accidents. L'élu est M. *M. von der Weid*, Conseiller d'Etat à Fribourg.

Parvenu au terme de mon rapport, ce m'est un devoir agréable de remercier cordialement mes camarades du Comité permanent pour leur collaboration pendant l'exercice écoulé. Et à vous tous, mes vénérés collègues, qui avez bien voulu vous rendre à cette réunion annuelle dans mon canton, je dis du fond du cœur : Soyez les bienvenus à Zurich !

Zurich, le 16 août 1924.

Th. Weber.

CHRONIQUE.

Cantons.

Berne. *Les forêts bourgeoisales de la ville de Berne en 1923.* Du rapport de gestion de M. l'inspecteur forestier *von Mülinen*, nous extrayons ce qui suit :